



RALLYE CŒUR DE LION

Edition moderne & Edition historique
Samedi 25 et Dimanche 26 Avril 2026

Visa FFSA n°113 du 05/02/2026

Visa LSAN n°15 du 05/02/2026

- Règlement particulier moderne
- Règlement particulier VHC
- Annexe n°1 : Horaire/timing simplifié
- Annexe n°2 : Liens et QR Codes
- Annexe n°3 : Accès à l'assistance

FFSA
COUPE DE FRANCE **RALLYE**

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

RALLYE MODERNE

Tous les points non prévus au présent règlement particulier relèvent du Code Sportif International, des Prescriptions Générales de la FFSA, du règlement standard des Rallyes ou des dispositions figurant dans les règlements spécifiques de chaque discipline.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

INFORMATIONS

Asa Organisatrice :	ASA NORMANDIE (1303)
Nom du Rallye :	5 ^{ème} Rallye Cœur de Lion
Date :	25-26 Avril 2026
Niveau d'inscription (<i>Régional, National, Inter.</i>) :	Régional
Eligibilité :	Coupe de France des Rallyes 2026 coef 2
Participation étrangère autorisée ?	NPEA
Visa Ligue (date et numéro) :	n°15 du 05/02/2026
Permis d'organisation FFSA (date et numéro) :	n°113 du 05/02/2026
<i>Personne désignée par l'ASA en contact avec la FFSA pour l'obtention du permis d'organisation</i>	
Nom :	Françoise MAWDSLEY
Téléphone :	06.10.41.46.18
Mail :	asa.normandie@free.fr
<i>Organisateur technique</i>	
Nom :	Elodie COURTY
Adresse :	19 rue Hamelin 27700 Les Andelys
Téléphone :	06.28.66.21.72
Mail :	contact@rallyecoeurdelion.fr

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	22/02/2026
Ouverture des engagements	22/02/2026
Clôture des engagements	13/04/2026
Parution du carnet d'itinéraire	25/04/2026

Distribution du Road-Book	25/04/2026 de 08h30 à 17h00 Hippodrome du Vexin / Les Andelys 27700 Les Trois Lacs
Reconnaisances	25/04/2026 de 08h30 à 19h00
Vérifications administratives	25/04/2026 de 09h30 à 18h00 Hippodrome du Vexin / Les Andelys 27700 Les Trois Lacs
Vérifications techniques	25/04/2026 de 10h00 à 18h30 Hippodrome du Vexin / Les Andelys 27700 Les Trois Lacs
Mise en place du parc de départ	25/04/2026 à 10h00 Hippodrome du Vexin / Les Andelys 27700 Les Trois Lacs
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportif	25/04/2026 à 16h30 Hippodrome du Vexin / Les Andelys 27700 Les Trois Lacs
Publication des équipages admis au départ	25/04/2026 à 18h45 Hippodrome du Vexin / Les Andelys 27700 Les Trois Lacs
Publication des heures et ordres de départ	25/04/2026 à 18h45 Hippodrome du Vexin / Les Andelys 27700 Les Trois Lacs
Briefing de la Direction de course	25/04/2026 à 19h00 Hippodrome du Vexin / Les Andelys 27700 Les Trois Lacs
Départ	26/04/2026 à 07h15 Hippodrome du Vexin / Les Andelys 27700 Les Trois Lacs
Publication des résultats partiels	26/04/2026 à la fin de l'étape 1 Hippodrome du Vexin / Les Andelys 27700 Les Trois Lacs
Arrivée	26/04/2026 à 15h33 Hippodrome du Vexin / Les Andelys 27700 Les Trois Lacs
Vérifications finales	Gold Automobiles ZA de la Marguerite 27700 Les Andelys
Taux horaire de la main d'œuvre	60 € TTC
Publication des résultats	26/04/2026 au plus tard 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent Hippodrome du Vexin / Les Andelys 27700 Les Trois Lacs
Remise des prix	26/04/2026 Hippodrome du Vexin / Les Andelys 27700 Les Trois Lacs

ARTICLE 1P. ORGANISATION

1.1P. OFFICIELS

Fonction	Nom & numéro de licence
Présidente du Collège des Commissaires Sportifs	Françoise MAWDSLEY (1653)
Commissaires Sportifs	Sylvain CHAMPROBERT (18483) François JARDIN (20414)
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs	Stephan MEUBRY (180551)
Directeur de Course	Hubert VERGNORY (7092)
Directeur de Course adjoint	Christian HAMON (29685)
Directeurs de Course Adjoints délégués au PC Course	Anouk MAWDSLEY (1652) Arno VIANDIER ()
Directeurs de Course Adjoints délégués aux ES	Alain OVIEVE (196080) Jean-Denis JOSSE () Guillaume LEGRAND (220796) Sébastien DEUIL (113016) Jacques FOURRIER (4913)
Officiels délégués en voiture d'encadrement	Edouard MATHIOT (x) Laetitia LEVALLOIS (245180) Jean KWASNY (14846) Hervé LARUE (38286) Catherine QUESNEL (133279)
Commissaire Technique responsable	Jacques SALENNE (18219)
Commissaires Techniques adjoints	Laurent BRAURE (196163) Victor GRUERE (371644) Jean-Michel DESSE ()
Médecin chef	Dc Hervé GALLOIS (332301)
Chargés des relations avec les concurrents	Claire LEBRUN (34860) Florian LEVITRE (254330)
Juges de faits	
Chargé des relations avec la presse	Raphael VOISIN (211834)
Chronométrateurs	Angélique AVENEL (205351) Laurent PESCE (214016) Jennifer LACHEVRE (194351) Dominique LEBRUN (235844) Bruno LE ROY (9337) Frédéric CRESPIEN (137108)
Classement	Raphael VOISIN (211834)
Speaker	Jean-Jacques NORBIATO

Et avec le concours de tous les autres officiels en charge des divers contrôles horaires, points stop, et des commissaires de route.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 5^{ème} Rallye Cœur de Lion doit adresser la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant la date indiquée au paragraphe « Programme - Horaires ».

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 130 voitures maximum.

Si le nombre de concurrents de l'épreuve historique est inférieur à 15, la liste des concurrents au rallye moderne sera complétée par les équipages en liste d'attente, dans l'ordre de celle-ci, afin de compter au maximum, 145 équipages au total (épreuve moderne et épreuve historique).

Si une semaine avant l'épreuve, soit au samedi 18 Avril 2026 à 09h00, le nombre d'engagés modernes, diminué des forfaits éventuels, est inférieur à 80, l'Organisation se réserve le droit d'annuler les éditions modernes et historiques.

3.1.11.1P. Montant des droits d'engagement :

- avec la publicité facultative des organisateurs :
 - équipage 100% féminin 220 €
 - autre équipage 320 €
- sans la publicité facultative des organisateurs :
 - équipage 100% féminin 440 €
 - autre équipage 640 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée sur le chemin vicinal n°27 de la commune des Trois Lacs, à l'exclusion des zones délimitées comme interdite par l'organisateur avec de la rubalise et du panneauage à partir du vendredi 24 avril 2026 à 18h00.

Pour la sécurité de tous, ce chemin sera en sens unique, de Tosny vers la RD 135.

Conformément à l'article 4.3.1.3 du règlement standard des rallyes, la vitesse est limitée à 30 km/h.

Le non-respect entraînera une pénalité appliquée par le Collège des Commissaires Sportifs.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 5^{ème} Rallye Cœur de Lion représente un parcours de 171,570 km.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39,990 km.

Les épreuves spéciales sont :ES 1/3/5 d'une longueur de 5,100 km

.....ES 2/4/6 d'une longueur de 8,230 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe n°1 "Horaire/timing simplifié".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de 3.

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures indiquées au paragraphe « Programme - Horaires ».

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

1/ Généralités

La remise des prix aura lieu au podium d'arrivée.

Est considéré « partant » tout équipage figurant sur la liste des admis à la course.

Les prix en chèque ne sont pas cumulables. Le concurrent sera alors doté du prix allant à son avantage.

Les prix en chèque seront adressés par voie postale sous cinq jours après l'épreuve.

2/ Classement général Scratch

Des prix en chèque seront distribués aux cinq premiers du classement général de l'épreuve :

Place	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}
Montant	320 €	250 €	200 €	150 €	100 €

3/ Classement général scratch par classe

Les classes prises en compte seront celles de l'article 4.1 du règlement standard des rallyes 2025 établi par la F.F.S.A. en page 8 et 9.

Les 38 classes récompensées sont : A8W, Rally2/R5, Rally2 kit, A7S, Proto, RGT, GT+, GT10, GT9, Rally3, A7K, F215, F214, A8, N4, R4, FRC, Rally4, R3, A6K, R2, F213, A7, N3, A6, Rally5, R2J, FR2, A5K, F212, A5, R1, N2, N1, F211, N2Série, FR6, e-Rally5.

Les primes seront calculées en pourcentage, en fonction du nombre de partants.

A partir de 100 partants, le pourcentage se figera à 100%.

Par exemple :

105 partants : 100% de la prime sera distribuée

90 partants : 90% de la prime sera distribuée

Et ainsi de suite...

Place	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}
De 1 à 2 équipages partants	1/3 E				
De 1 à 4 équipages partants	1/2 E	1/6 E			
De 1 à 7 équipages partants	E	1/2 E	1/4 E		
De 1 à 10 équipages partants	E	1/2 E	1/3 E	1/6 E	
De 1 à 15 équipages partants	E	2/3 E	1/2 E	1/3 E	1/6 E
Plus de 15 équipages partants	E	4/5 E	2/3 E	1/2 E	1/3 E

(E) : engagement réglé par l'équipage

4/ Classement équipage 100% féminin

Place	1 ^{ère}	2 ^{ème}
Equipage 100% féminin	100 €	50 €

5/ Gold Automobiles N2

En plus du classement sportif, notre partenaire Gold Automobiles récompense trois équipages différents, par tirage au sort lors de la remise des prix, parmi ceux ayant pris le départ de l'ES 1 dans la classe N2.

La récompense sera de 100 euros par équipage.

Attention : la présence des lauréats est obligatoire pour valider le gain. En cas d'absence, sauf pour raison médicale, la dotation sera immédiatement remise en jeu.

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

RALLYE VHC

Tous les points non prévus au présent règlement particulier relèvent du Code Sportif International, des Prescriptions Générales de la FFSA, du règlement standard des Rallyes, les Règles Spécifiques Rallyes VHC ou des dispositions figurant dans les règlements spécifiques de chaque discipline.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

INFORMATIONS

Asa Organisatrice :	ASA NORMANDIE (1303)
Nom du Rallye :	5 ^{ème} Rallye Cœur de Lion
Date :	25-26 Avril 2026
Niveau d'inscription (Régional, National, Inter.) :	Régional
Eligibilité :	Coupe de France des Rallyes VHC 2026 coef 2
Participation étrangère autorisée ?	NPEA
Visa Ligue (date et numéro) :	n°15 du 05/02/2026
Permis d'organisation FFSA (date et numéro) :	n°113 du 05/02/2026
Personne désignée par l'ASA en contact avec la FFSA pour l'obtention du permis d'organisation	
<i>Voir le règlement particulier moderne</i>	
Organisateur technique	
<i>Voir le règlement particulier moderne</i>	

PROGRAMME - HORAIRES

Voir le règlement particulier moderne

ARTICLE 1P. ORGANISATION

1.1P. OFFICIELS

Fonction	Nom & numéro de licence
Présidente du Collège des Commissaires Sportifs	Françoise MAWDSLEY (1653)
Commissaires Sportifs	Sylvain CHAMPROBERT (18483) François JARDIN (20414)
Directeur de Course	Hubert VERGNORY (7092)
Directeur de Course adjoint	Christian HAMON (29685)
Commissaire Technique responsable	Laurent BRAURE (196163)

Médecin chef	Dc Hervé GALLOIS (332301)
Chargés des relations avec les concurrents	Claire LEBRUN (34860) Florian LEVITRE (254330)
Chargé des relations avec la presse	Raphael VOISIN (211834)

1.3P. VERIFICATIONS

Voir le règlement particulier moderne

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 5^{ème} Rallye Cœur de Lion doit adresser la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant la date indiquée au paragraphe « Programme - Horaires ».

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 15 voitures maximum.

Si le nombre de concurrents de l'épreuve moderne est inférieur à 130, la liste des concurrents au rallye historique sera complétée par les équipages en liste d'attente, dans l'ordre de celle-ci, afin de compter au maximum, 145 équipages au total (épreuve moderne et épreuve historique).

Si une semaine avant l'épreuve, soit au samedi 18 Avril 2026 à 09h00, le nombre d'engagés modernes, diminué des forfaits éventuels, est inférieur à 80, l'Organisation se réserve le droit d'annuler les éditions modernes et historiques.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs :
 - équipage 100% féminin 200 €
 - autre équipage 250 €
- sans la publicité facultative des organisateurs :
 - équipage 100% féminin 400 €
 - autre équipage 500 €

Une remise de 15 euros sera accordée à tous les concurrents, au-delà de 10 partants.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

4.3P. ASSISTANCE

Voir le règlement particulier moderne

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

Voir le règlement particulier moderne

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

6.1P. DESCRIPTION

Voir le règlement particulier moderne

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de 3.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme aux Prescriptions Générales FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 10P. PRIX

Conforme au règlement standard FFSA.

ANNEXE n°1 : HORAIRE/TIMING SIMPLIFIE

L'itinéraire-horaire est basé sur le premier concurrent VH.

ETAPE 1 – DIMANCHE 26 AVRIL 2026					
SECTION 1					
CH 0	SORTIE DE PARC FERME				07h15
CH 0A	ENTREE EN PARC D'ASSISTANCE	1,900		00h05	07h20
CH 0B	SORTIE DE PARC D'ASSISTANCE			00h30	07h50
CH 1	AVANT ES 1	14,360		00h25	08h15
	ES 1	0,640	5,100	00h03	08h18
CH 2	AVANT ES 2	8,470		00h25	08h43
	ES 2	0,080	8,230	00h03	08h46
CH 2A	ENTREE EN PARC DE REGROUPEMENT	17,620		00h40	09h26
SECTION 2					
CH 2B	SORTIE DE PARC DE REGROUPEMENT			00h50	10h16
CH 2C	ENTREE EN PARC D'ASSISTANCE	1,900		00h05	10h21
CH 2D	SORTIE DE PARC D'ASSISTANCE			00h40	11h01
CH 3	AVANT ES 3	14,360		00h25	11h26
	ES 3	0,640	5,100	00h03	11h29
CH 4	AVANT ES 4	8,470		00h25	11h54
	ES 4	0,080	8,230	00h03	11h57
CH 4A	ENTREE EN PARC DE REGROUPEMENT	17,620		00h40	12h37
SECTION 3					
CH 4B	SORTIE DE PARC DE REGROUPEMENT			00h35	13h12
CH 4C	ENTREE EN PARC D'ASSISTANCE	1,900		00h05	13h17
CH 4D	SORTIE DE PARC D'ASSISTANCE			00h40	13h57
CH 5	AVANT ES 5	14,360		00h25	14h22
	ES 5	0,640	5,100	00h03	14h25
CH 6	AVANT ES 6	8,470		00h25	14h50
	ES 6	0,080	8,230	00h03	14h53
CH 6A	ENTREE EN PARC FERME FINAL	17,620		00h40	15h33

⇒ Pas de pénalités pour pointage en avance au CH6A

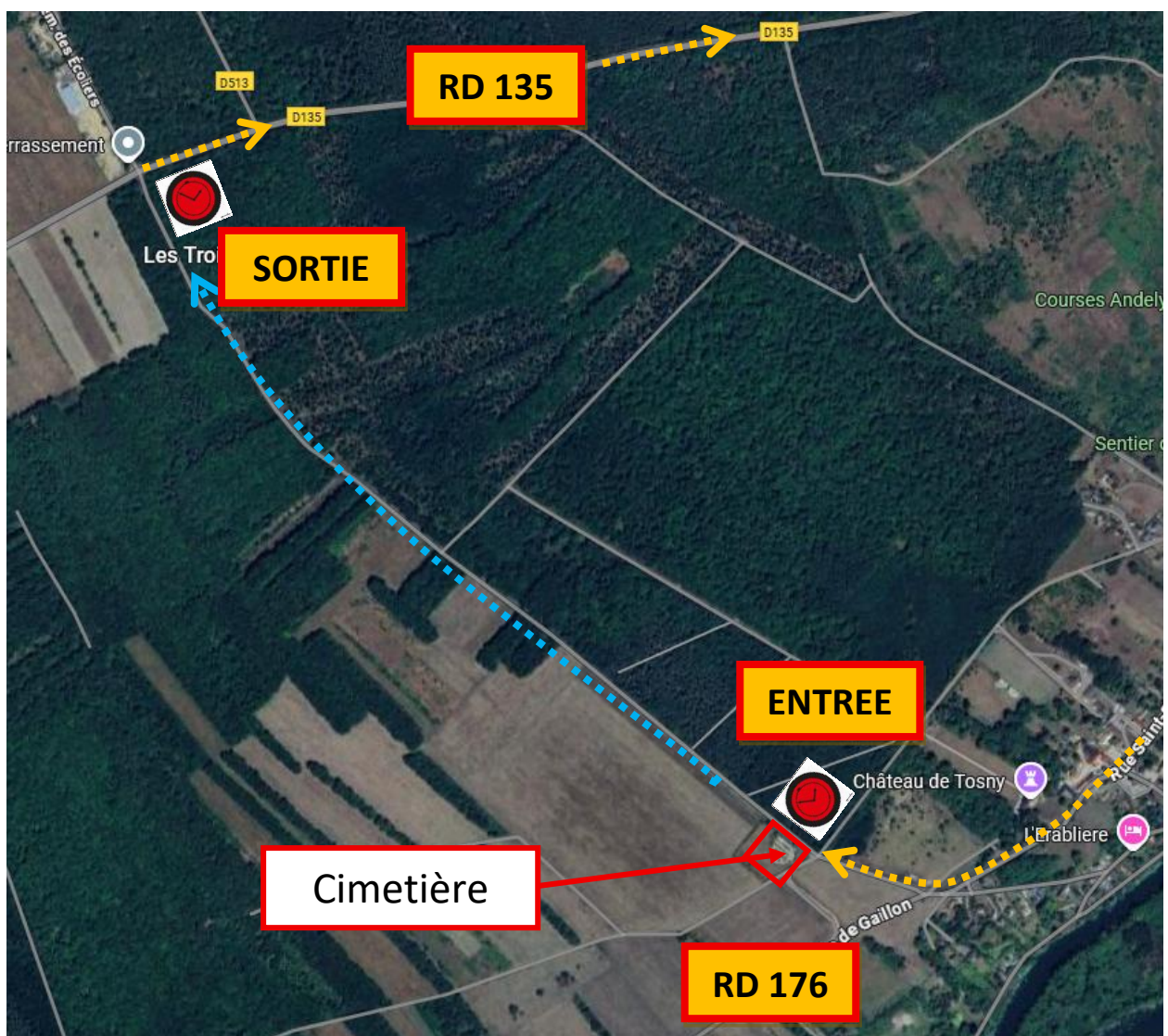
EPREUVE MODERNE	EPREUVE VHC
Tableau d'affichage	Tableau d'affichage
 <p data-bbox="204 1081 783 1151">https://mega.nz/folder/GlxXTbAJ#rwwPwT2o-k-JSRCR5_xJfA</p>	 <p data-bbox="841 1081 1420 1151">https://mega.nz/folder/GlxXTbAJ#rwwPwT2o-k-JSRCR5_xJfA</p>
Direct	Direct
 <p data-bbox="323 1868 663 1901">https://rallygt.net/rrcl2026/</p>	 <p data-bbox="943 1868 1315 1901">https://rallygt.net/rrclvh2026/</p>

ANNEXE n°3 – PARC D'ASSISTANCE



Hippodrome
Parking sur place

Parc d'Assistance
(avec plateaux)



- 1/ Vous empruntez le bourg de Tosny, puis passez devant l'église qui se situera sur votre gauche.
- 2/ Vous prendrez la première route à droite, direction le cimetière.
- 3/ Attention au virage droite juste après l'église !!!
- 4/ Le CH contrôle horaire se situe juste après le cimetière.